

COMMERCIAL – CLASSEMENT DES MEUBLÉS

Référent : Fabienne Fourcade / Suppléante: Agnès De Berroa

OBJET : Dossier de classement meublé de tourisme

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, je vous prie de trouver ci-joint le dossier de demande de classement en meublé de tourisme.

Vous trouverez les documents suivants à nous **retourner complétés, datés et signés** :

- **le bon de commande.**
- **l'état descriptif et les conditions de location (Annexe IV)**
- **le récépissé de la déclaration en mairie des meublés de tourisme (formulaire Cerfa N°14004*02 si la déclaration n'a jamais été faite en mairie)**

Les autres documents suivants sont à lire et à conserver. Ils vous guideront dans la préparation de la visite de contrôle.

- les conditions générales de vente
- les éléments de cuisine et les services proposés obligatoires dans la catégorie d'étoiles demandée
- un exemplaire du tableau de classement. Ce tableau vous apporte toutes les précisions sur les critères obligatoires, optionnels (à la carte), et non applicables (non concerné). Ces critères vous permettent de déterminer la catégorie de classement à laquelle vous pouvez prétendre.
- la note de sensibilisation aux éco-gestes
- la Note d'information sur le nouveau classement des meublés de tourisme qui vous présente les principes et étapes du classement

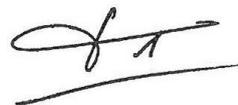
Dès réception des documents complétés, datés et signés, un technicien prendra contact avec vous pour convenir d'une date de visite en vue du classement de votre meublé de tourisme.

Nous vous informons que lors de la visite, votre meublé de tourisme doit être présenté en état de location, avec tous les éléments de confort déclarés, à la disposition des clients.

Le règlement vous sera exigé à l'issue de la visite.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à mes sincères salutations.

Le Président Marcel Noblia



BON DE **COMMANDE**

VISITE DE CONTRÔLE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et Prénom :

Statut : Propriétaire Mandataire

Adresse

.....

Code postal : Commune :

Téléphone fixe Téléphone mobile :

Email :

Site internet :

IDENTIFICATION DU LOGEMENT MEUBLÉ

Nom commercial :

Adresse complète :

.....

Code postal : Commune :

Classement actuel : Non-classé ou étoiles (précisez le nombre d'étoiles)

Classement ou reclassement demandé : étoiles (précisez le nombre d'étoiles)

Capacité d'accueil du meublé (en nombre de personnes maxi) :

- Atteste faire auprès de l'Office de Tourisme de Cambo les Bains, la demande de classement de mon hébergement et accepte la procédure et conditions générales de vente.
- Par conséquent, j'accepte que mon hébergement soit soumis au contrôle des 133 critères référencés dans la nouvelle grille validée par l'arrêté du 24 novembre 2021 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme.
- Atteste avoir complété et remis en Mairie le formulaire CERFA N°14004*02 de déclaration de mon meublé

- Je m'engage à vérifier tous les éléments de mon hébergement et j'ai conscience que dans le cas où, le jour de ma visite, ma structure ne répondrait pas aux exigences de la catégorie choisie, mon meublé ne pourrait pas accéder au classement. Je devrai donc faire une nouvelle demande.
- Je m'engage à ce que mon logement ne soit pas occupé le jour de la visite de contrôle.
- Le jour de la visite de classement, je m'engage à ce que mon logement soit propre (ménage fait et logement à température décente), rangé et **dans sa configuration de location c'est-à-dire prêt à louer** et doit être présenté en l'état de mise en location (pas de travaux de modification ou de rénovation dans un proche avenir, mise à disposition de tout ce qui est proposé le jour de l'arrivée d'un locataire).

- J'ai bien noté que l'état et la propreté des sols, murs, plafonds, mobilier, sanitaires, cuisine et literie seront notés le jour de la visite. Ces critères obligatoires sont non compensables.**

Vérifiez avec attention la propreté et l'état des lieux et des équipements avant la visite de contrôle.

- Je déclare être à jour de mes cotisations d'assurance concernant la protection de mon meublé.
- J'autorise l'Office de Tourisme de Cambo les Bains à utiliser les photos faites le jour de la visite sur tous les supports de promotion de celui-ci.
- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente du classement meublé de tourisme.

Dès réception, une date de visite de contrôle sera fixée dans les meilleurs délais et selon les disponibilités au plus tard dans les 3 mois suivants la réception du dossier complet à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre (hors juillet et août) pour les hébergements situés sur la commune de Cambo les Bains.

Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 (voir les conditions générales de vente)

Le tarif d'une visite de classement de meublé est établi à 155 € TTC pour le 1^{er} meublé à classer. Un tarif préférentiel sera appliqué pour un propriétaire qui souhaite faire classer plusieurs meublés sur la même année.

	Tarifs HT	Tarifs TTC
RDV individuel pour 1 meublé	129,17 €	155 €
Meublé supplémentaire	92,50 €	111 €

LE RÈGLEMENT S'EFFECTUE LE JOUR DE LA VISITE DE CONTRÔLE.

Fait à : Le :

Signature du demandeur



OFFICE DE TOURISME DE CAMBO-LES-BAINS - CATÉGORIE I
cambolesbains.com
 3, avenue de la Mairie - BP15 - 64250 Cambo-les-Bains - +33 (0)5 59 29 70 25
 info@cambolesbains.com
 Immatriculation Atout France n° IM064110038

ÉTAT DESCRIPTIF DE LA LOCATION

DEMANDE DE CLASSEMENT

Nom et Prénom du propriétaire :

Adresse

.....

Code postal : Commune :

Téléphone fixe Téléphone mobile :

Email :

Adresse du meublé :

Adresse

.....

Code postal : Commune :

Catégorie de classement actuel : Non classé 1* 2* 3* 4* 5*

Catégorie de classement souhaité : 1* 2* 3* 4* 5*

Capacité d'accueil:

Type de logement : Studio Appartement Maison mitoyenne Maison Individuelle

Composition du logement :

Coin cuisine Cuisine indépendante Coin cuisine / séjour / salon

Séjour ou Salon indépendant Séjour avec coin couchage

WC indépendants WC dans sanitaires

Étage : RDC 1^{er} étage 2^{ème} étage 3^{ème} étage Autre

Lave-linge Sèche-linge

Nombre de chambres :

Nombre de pièces d'habitation: (hors salle de bains et wc):

* Je certifie exactes les données renseignées ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Date : (Lu et approuvé)

Signature du propriétaire:



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF



N°11819*03

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MEUBLE DE TOURISME

Articles L.324-1 et D.324-1 et suivants du code du tourisme

Arrêté du 24 novembre 2021 modifié fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme

IDENTIFICATION DU LOGEMENT MEUBLÉ

Le cas échéant, dénomination commerciale du meublé :

Adresse du logement meublé (préciser s'il y a lieu le bâtiment, l'étage, le numéro) :

.....
.....

Code postal : Commune :

Téléphone du logement meublé (s'il existe):

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

Statut (loueur, mandataire, autre...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Pays :

Tél.1 : Tél.2 :

NATURE DE LA DEMANDE

Classement actuel : Non classé étoile(s)

Classement demandé:étoile(s) Capacité demandée (en nbre de personnes):

DESCRIPTION DU LOGEMENT MEUBLÉ

Superficie totale du meublé : |_|_|_|_| Nombre de pièces d'habitation : |_|_|_|_|

Construction : neuve récente ancienne (plus de 10 ans)

Type de logement meublé : appartement studio villa autre

Mis en location toute l'année : Oui Non

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME en charge de la visite de classement

Nom et coordonnées de l'organisme (organisme visé au 1° ou au 2° de l'article L. 324-1 du code du tourisme) :

.....
.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CLASSEMENT MEUBLÉS DE TOURISME

Références juridiques :

Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques ;

Loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 et Décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 ;

Décret n°2012-693 du 7 mai 2012 relatif aux procédures de classement des hébergements touristiques marchands ;

Arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'Arrêté du 2 août 2010 fixant les nouvelles normes et la procédure de classement des meublés de tourisme ;

Arrêté du 7 mai 2012 modifiant l'Arrêté du 6 décembre 2010 fixant le niveau de certification de la procédure de contrôle des meublés de tourisme par les organismes réputés détenir l'accréditation ;

Code de la construction et de l'habitation ;

Code du tourisme.

1. APPLICATION

1.1. L'Office de Tourisme de Cambo les Bains propose et assure le classement des meublés de tourisme du ou des meublés proposé(s) en location touristique par le propriétaire ou la personne morale le représentant ci-après désigné «DEMANDEUR».

1.2. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à la commande par un DEMANDEUR du classement d'un meublé de tourisme auprès de l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS, organisme « agréé » pour le classement des meublés de tourisme, établi au, 3, avenue de la Mairie BP 15 – 64250 CAMBO LES BAINS.

1.3. L'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS, se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment en affichant un avis de modification ou de nouvelles conditions générales de vente sur les supports concernés.

2. OFFRE ET COMMANDE

2.1. La commande d'une visite de contrôle se fait auprès de l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS, organisme « agréé » pour le classement des meublés de tourisme, à partir d'un bon de commande signé par le DEMANDEUR, accompagné d'un état descriptif de chaque meublé. Les documents de commande doivent être retournés à l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS.

2.2. Un référent et deux suppléants au classement, ci-après nommé «techniciens», désignés nominativement par l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS, seront chargés d'effectuer la visite de contrôle en application des normes et procédures fixées par arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 août 2010. Les techniciens justifient des compétences techniques nécessaires pour assurer la mission de contrôle et possèdent les outils appropriés pour évaluer le ou les meublé(s) selon le tableau de classement publié en annexe 1 de l'arrêté du 24 novembre 2021.

3. PRIX

3.1. Le prix d'une visite de contrôle est libellé en euros. Les prix et modalités de paiement sont précisés dans le bon de commande. Il est dégressif.

3.2. Le prix d'une visite de contrôle comprend le déplacement du technicien, la visite, l'instruction du dossier de classement et l'édition du rapport de contrôle.

4. MODALITES D'ANNULATION ET / OU DE REPORT DE VISITE

Annulation par L'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS :

4.1. Si la visite de contrôle est empêchée par un évènement non imputable à l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS (exemple : météo, maladie...), toute modification de date ou annulation sera notifiée le plus rapidement possible au DEMANDEUR. Une nouvelle date de visite sera programmée dans les meilleurs délais.

Annulation par le DEMANDEUR :

4.2. Le DEMANDEUR s'engage en cas d'annulation de la visite, à prévenir l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS dans les plus brefs délais, une date ultérieure sera proposée au DEMANDEUR.

5. PAIEMENT

5.1. A la remise du dossier de classement, le DEMANDEUR signera un avis des sommes à payer. Celui – ci sera remis à l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS après émission d'un avis favorable de classement. Le DEMANDEUR émettra son paiement à réception de l'avis des sommes à payer envoyé par l'Office de Tourisme.

5.2. En cas de réclamation ou contestation adressée par courrier par le DEMANDEUR à l'Office de Tourisme CAMBO LES BAINS, le DEMANDEUR devra s'acquitter du paiement de la (les) visite(s) de classement.

6. DÉLAIS

6.1. Les délais d'exécution pour une visite de contrôle sont au maximum de 3 mois après réception du bon de commande ; et se déroule tout au long de l'année (hors juillet et août) à condition que le logement soit libre de tout occupant.

6.2. La durée d'une visite de contrôle ne pourra excéder 1 heure et 30 minutes.

6.3. Un certificat de visite comprenant le rapport de contrôle, la grille de contrôle et une proposition de décision de classement est remis en version papier ou numérique au DEMANDEUR dans un délai maximum de 1 mois calendaire après la visite de contrôle.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1. Tout document réalisé par l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS en vue d'être utilisé par le DEMANDEUR restera la propriété exclusive de l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS.

8. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

8.1. L'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS atteste détenir un agrément au classement des meublés de tourisme en cours de validité lors de la visite de contrôle et justifie des compétences et outils nécessaires à la mission de classement d'un meublé.

8.2. L'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS s'engage à ne pas subordonner une visite de contrôle meublé de tourisme, à une adhésion à divers labels ou marques ou à toute autre offre de commercialisation.

8.3. Le DEMANDEUR s'engage à être présent lors de la visite et à présenter l'hébergement tel qu'il le présenterait lors d'une location touristique (tout équipé, chauffage allumé, état de propreté irréprochable et libre de tout occupant). Le DEMANDEUR est en mesure de présenter à l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS, les documents nécessaires au contrôle du meublé (ex : mandat, titre de propriété, notices techniques, plans et superficie...).

8.4. Le DEMANDEUR est le seul responsable du contenu des publications dont il demande l'exécution par l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS. Le DEMANDEUR s'engage, notamment et de manière non limitative, à fournir des informations exactes, sincères et complètes, à obtenir les autorisations et à acquitter les droits éventuels sur les textes, photos, illustrations et en général sur toute œuvre utilisée.

9. LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

9.1. L'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS n'est pas habilité et ne possède pas les moyens de vérifier l'application par le DEMANDEUR d'une réglementation autre que celle liée au classement des meublés de tourisme.

9.2. Le DEMANDEUR devra prendre connaissance des normes du Code de la construction et de l'habitation et mettre son hébergement locatif en conformité. En cas d'accident ou de dégâts encourus lors d'un séjour pour manquement à l'une des normes exigées, la responsabilité de l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS ne peut en aucune façon être engagée.

10. CONFIDENTIALITÉ

10.1. Le DEMANDEUR et l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces des informations confidentielles.

10.2. Conformément à la loi, l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatiques et Libertés (CNIL).

11. RECLAMATION

11.1. Le DEMANDEUR peut adresser une réclamation et refuser la proposition de classement suite à la délivrance du certificat de visite. Toute contestation est à adresser par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum de 15 jours après réception du certificat de visite, à l'adresse suivante : Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS - 3, avenue de la Mairie – BP 15 - 64250 CAMBO LES BAINS.

Toute réclamation devra comporter le nom, le prénom, et les coordonnées complètes du DEMANDEUR, l'adresse du meublé concerné, la date de la visite et le motif précis de la plainte. A l'expiration du délai imparti et en l'absence de refus, le classement est acquis.

11.2. A défaut de règlement à l'amiable et en cas de litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS avec le DEMANDEUR, les parties conviennent de porter leur différend devant la juridiction compétente.

12. DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

12.1. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le DEMANDEUR bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne, qu'il peut exercer en s'adressant à l'Office de Tourisme de CAMBO LES BAINS - 3, avenue de la Mairie – BP 15 - 64250 CAMBO LES BAINS.

Le DEMANDEUR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.



OFFICE DE TOURISME DE CAMBO-LES-BAINS - CATÉGORIE I

cambolesbains.com

3, avenue de la Mairie - BP15 - 64250 Cambo-les-Bains - +33 (0)5 59 29 70 25

info@cambolesbains.com

Immatriculation Atout France n° IM064110038

FICHE ANNEXE : MISE EN CONFORMITÉ ÉQUIPEMENTS CUISINE

N°	Critères	Points	Statut					COMMENTAIRES
			1*	2*	3*	4*	5*	
63	Quantité de vaisselle de table non dépareillée minimum par personne :	3	X	X	X	X	X	COMMENTAIRES
	2 verres à eau							
	1 verre à vin							
	2 assiettes plates							
	2 assiettes creuses							
	2 assiettes à dessert							
	2 grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes							
	2 bols							
	2 tasses ou mugs							
64	Vaisselle supplémentaire :	1	O	O	O	X	X	COMMENTAIRES
	1 coupe à champagne / pers							
	1 verre à apéritif / pers							
65	Equipement minimum pour la préparation des repas :	3	X	X	X	X	X	COMMENTAIRES
	1 saladier,							
	1essoreuse à salade							
	1 passoire							
	1 moule à tarte et/ou moule à gâteau							
	1 plat allant au four							
	2 casseroles							
	1 poêle							
	1 fait-tout							
	1 couvercle							
	1 tire-bouchon							
	1 décapsuleur							
	1 paire de ciseaux							
	1 couteau à pain							
	1 ouvre-boîte							
	1 économe							
	1 louche							
	1 écumoir							
	1 spatule							
	1 fouet							
1 planche à découper								
1 dessous de plat								
1 verre doseur								
66	Au moins deux équipements de petit-électroménager...	2	O	X	X	X	X	COMMENTAIRES
	Au choix : appareil à raclette / fondue / mixeur / crêpière / robot... (liste non exhaustive)							
67	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	3	O	O	O	O	O	COMMENTAIRES
	Au choix: cocotte minute / cuit-vapeur / robot cuiseur...							

FICHE ANNEXE : MISE EN CONFORMITÉ SERVICES

N°	Critères	Points	Statut					
			1*	2*	3*	4*	5*	
47 et 131	Produits d'accueil dans la salle de bain						COMMENTAIRES	
	Présence de produits d'accueil dans la salle de bain	3	0	0	X	X	X	
47	Au choix, au moins 2 produits : gel douche / shampoing / savon liquide / gel douche corps&cheveux...							
	Produits d'accueils écologiques / bio / rechargeable...	2	0	0	0	0	0	
131	Au choix, produits bio, rechargeable, eco labelisés							
100 à 115	Services aux clients						COMMENTAIRES	
	Livret d'accueil :	2	0	0	X	X	X	
101	Coordonnées du gestionnaire, numéros d'urgence, fonctionnement de la location, modes d'emploi, bonnes adresses... Livret d'accueil bilingue à partir de 3*							
	Accueil sur place :	3	0	X	X	X	X	
102	Propriétaire ou mandataire							
	Cadeau d'accueil :	2	0	0	0	X	X	
103	plateau de bienvenue, produits locaux, fleurs, réductions...							
	Boîte à clés ou équivalent	2	0	0	0	0	0	
104								
	Draps de lit proposés systématiquement par le loueur (option payante ou incluse)	2	X	X	X	X	X	
105								
	Linge de toilette proposés systématiquement par le loueur (option payante ou incluse)	2	X	X	X	X	X	
106								
	Linge de table proposés systématiquement par le loueur (option payante ou incluse) 2 torchons, nappe ou sets de table	2	0	0	X	X	X	
107								
	Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement par le loueur (option payante ou incluse)	2	0	0	0	X	X	
108								
	Matériel pour bébé à la demande (option payante ou incluse)	2	0	0	X	X	X	
109								
	Lit parapluie et chaise haute ou rehausseur	2	0	X	X	X	X	
110								
	Service de ménage proposé systématiquement (option payante ou incluse)	2	0	X	X	X	X	
111								
	Présence de produits d'entretien :	2	X	X	X	X	X	
112								
	éponge neuve, produit vaisselle, nettoyant multiusage, torchon de ménage, sac poubelle, rouleau pwc							
	Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement	1	X	X	X	X	X	
132								
	2 Adaptateurs électriques universel	2	0	0	0	X	X	
112								
	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement géré par le propriétaire ou son mandataire (le plateformes de réservation en ligne ne valident pas le critère)	2	0	0	0	X	X	
113								
	Site internet en une langue étrangère	1	0	0	0	X	X	
114								
	Animaux de compagnie admis : spécifier sur l'annonce	2	0	0	0	0	0	
115								
116 à 133	Accessibilité et développement durable						COMMENTAIRES	
	Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information	2	X	X	X	X	X	
116								
	Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement	1	X	X	X	X	X	
128								

MÉMO DES ÉCO-GESTES pour les propriétaires



Le tri.



- Je mets à disposition une ou plusieurs poubelles doubles dans mon hébergement. Une caisse pour les déchets en verre est à prévoir également.
- J'indique clairement à mes hôtes où ils peuvent vider leurs poubelles et les jours de collecte.
- Je pense à afficher explicitement les consignes de tri valables dans la commune sous forme d'affichettes ou stickers.

Les économies d'eau.



- Je pense à installer un mousseur de robinet - ou régulateur de jet. Il diminue le débit d'eau et permet d'économiser jusqu'à 50% de réduction de consommation d'eau.
- On installe une chasse d'eau à double flux. Contrairement à une chasse classique, il s'agit là d'adapter le volume d'eau au besoin. Encouragez vos hôtes à choisir le volume d'eau nécessaire.
- Je pense à fermer les robinets et ne les laisse pas couler inutilement.
- Repérez les fuites d'eau. Pensez à vérifier régulièrement l'état de vos canalisations.

Les économies d'énergie.



- Préférez les lampes à LED aux ampoules classiques. Elles consomment peu d'électricité et durent longtemps (jusqu'à 40 000 h), de quoi compenser leur prix d'achat.
- Éteignez les lumières en sortant d'une pièce.
- Coupez les veilles des appareils électriques, la VMC et mettez votre chauffage en mode hors gel lorsque le logement n'est pas loué.
- Éteignez votre box lorsque le logement n'est pas occupé. Elle reste souvent allumée 24 h sur 24 et peut consommer plus de 200 kWh par an, soit autant que le lave-linge.
- Pour tout nouvel achat de matériel électroménager, vérifiez l'étiquette énergie. Les mieux classés permettent entre de 15 à 20 % d'économie d'énergie.
- Préférez les plaques de cuisson par induction. Elles permettent une économie d'environ 20 % par rapport aux vitrocéramiques, et de 25 % par rapport aux plaques de cuisson classiques.
- Bloquez les entrées d'air froid (sauf les grilles de ventilation), calfeutrez au besoin les portes, donnant sur l'extérieur ou sur des pièces non chauffées, avec des boudins pour bas de portes.
- L'été, basculez votre chaudière individuelle en mode « eau chaude seule ». À la clé : vous évitez le fonctionnement inutile de la chaudière et du circulateur en mode chauffage.
- Faites vérifier votre chaudière 1 fois par an. Le mauvais entretien ou réglage d'une chaudière peut réduire son efficacité (entre 8 et 12 %). C'est obligatoire pour les chaudières gaz, fioul et bois.
- Réglez la température de l'eau chaude entre 55 et 60 °.

Mémo des éco-gestes pour les locataires



Le tri.



- Pensez à trier vos déchets et à les déposer dans les conteneurs appropriés,
- Achetez des produits sans emballage, en vrac ou rechargeables,
- En pique-nique, évitez les couverts, gobelets ou les assiettes en plastique.

Les économies d'eau.



- Fermez les robinets et ne laissez pas couler inutilement.
- Choisissez le bouton de la chasse d'eau nécessaire pour tirer la chasse.
- Optez pour une douche plutôt qu'un bain.
- Le lave-vaisselle consomme moins d'eau que le lavage de la vaisselle à la main. Utiliser une bassine permet aussi de limiter le volume d'eau utilisée.
- Faites tourner les machines à laver le linge ou la vaisselle à pleine charge, si possible en programme « éco ».

Les économies d'énergie.



- Eteignez les lumières en quittant une pièce.
- Coupez les veilles des appareils électriques lorsque je ne les utilise pas.
- Eteignez la box la nuit.
- Laissez les aliments refroidir avant de les mettre dans le réfrigérateur.
- Utilisez un couvercle sur mes casseroles pendant la cuisson.
- Limitez l'utilisation du sèche-linge aux jours de pluie.
- Utilisez des produits d'entretien écologiques et j'évite les lingettes jetables !
- Lorsque les fenêtres sont ouvertes, éteignez les radiateurs électriques.
- Laissez sécher votre linge à l'air libre. La consommation électrique d'un sèche-linge représente environ 15 % de la facture d'électricité.
- Baissez le chauffage de 1° C. À la clé : - 7 % d'énergie consommée



En été

Plutôt que d'utiliser la climatisation, fermez les fenêtres et les volets en journée. Cela vous protège de la chaleur ainsi que des mouches. La citronnelle quant à elle, est un moyen efficace et naturel pour éloigner les moustiques.

En Hiver

Limitez la température à 19°C dans le séjour. Dans la chambre, 16 ou 17°C suffisent et favorisent une meilleure qualité de sommeil.

Fermez les volets la nuit et ouvrez les la journée pour bénéficier des apports solaires.

Trions pour recycler !

Birziklatzeko bereiz dezagun !

Bouteilles et flacons en plastique

Plastikozko botelak



Boîtes métalliques

Metalezko janari-edari ontziak



Cartons et briques alimentaires

Brikak eta kartoienezko estalkiak



Journaux, magazines et papiers

Egunkariak, aldizkariak eta paperak



Bouteilles et bocaux en verre (sans couvercle)

Berinazko botelak eta ontziak (estalkirik gabe)



A mettre dans la poubelle noire

Zikinontzi beltzean bota



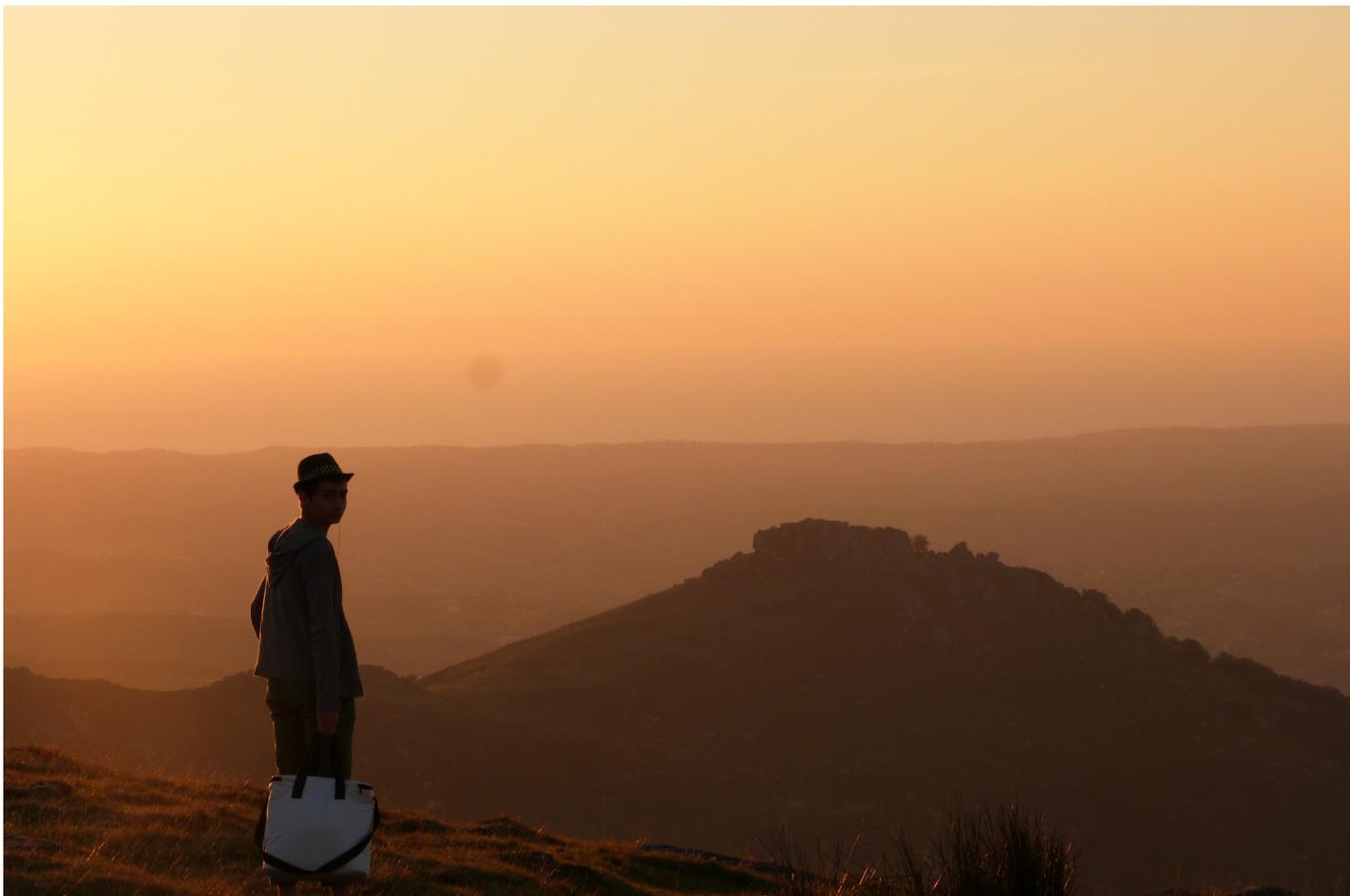
Videz bien vos emballages.
Il est inutile de les laver.
Ongi hustu estalkiak.
Garbitzea ez da beharrezkoa

Pour plus de renseignements
contactez l'ambassadrice du tri
06 80 24 98 45

Xehetasun gehiagorendako delitu
bereizketako aholkuraria

Composteurs toujours disponibles
Konpostagailuak beti hartzen ahal
dira





PROCÉDURE DE CLASSEMENT

2025



L'Office de Tourisme de Cambo-Les-Bains est réputé accrédité organisme de classement et dispose d'un technicien référent et de techniciens suppléants, pouvant intervenir pour le classement en meublé de tourisme. Cette prestation est unique et aucune autre prestation que le classement ne vous sera imposée.

Nota : accréditation délivrée par CERTISUD pour une durée de 5 ans.

EN QUOI CONSISTE LE CLASSEMENT ?

Ce référentiel propose **133 critères de contrôle** répartis en trois grands chapitres :

- Equipements et aménagements
- Services aux clients
- Accessibilité et développement durable

Il fonctionne selon un **système à points**, chaque critère étant affecté d'un nombre de points.

Certains critères ont un caractère « **obligatoire** », d'autres ont un caractère « **à la carte** ».

Objectifs

- Améliorer la qualité de l'offre globale d'hébergement
- Renforcer par le biais des étoiles la lisibilité du classement pour les clientèles touristiques nationales et internationales

LES DÉMARCHES DE CLASSEMENT

1—L'Office de tourisme de Cambo-Les-Bains vous a remis plusieurs documents . Certains sont à conserver, d'autres sont à compléter et à retourner à l'Office de tourisme. Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à compléter ce dossier.

2 - A réception des documents dûment complétés nécessaires à l'instruction du dossier (bon de commande, état descriptif, formulaire de demande de classement et règlement et le récépissé de la déclaration en mairie), nous prendrons contact avec vous pour fixer une date de contrôle dans un délai maximum de 3 mois. Les visites de classement sont faites à condition que le logement soit libre de tout occupant.

3 - Les conditions de la visite de classement :

- Avant la visite: vous devez préparer votre logement afin de **présenter la location en situation d'accueil**. La présence de tous les équipements et services proposés est indispensable. Se référer au chapitre « Quelques conseils pour une visite réussie ».
- Le jour de la visite: la présence du propriétaire ou du mandataire est obligatoire.

Après la visite: nous disposons d'un délai de 30 jours pour restituer le certificat de visite qui comprend le rapport de contrôle, la grille de contrôle, et la proposition de décision de classement, conformément aux dispositions réglementaires.

- Vous disposez d'un délai de 15 jours, à compter de la réception du certificat de visite pour refuser la proposition de classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis. Nous vous transmettons alors une décision définitive de classement prononcée pour une durée de 5 ans. Vous disposez d'un numéro de classement à faire apparaître sur les contrats, publicité... L'avis de décision de classement doit être obligatoirement affiché dans le meublé de tourisme. Vous pouvez également mettre à disposition un tableau de classement vierge dans la location.

QUELQUES CONSEILS POUR UNE VISITE RÉUSSIE

Le tableau de classement, qui vous a été remis, il vous indique tous les critères indispensables pour prétendre à la catégorie de classement souhaitée. Cependant voici quelques points à ne pas négliger et sur lesquels nous souhaitons insister.

Assurez vous que le logement soit propre, rangé et dans sa configuration de location c'est-à-dire prêt à louer. Lors de la visite de classement, le logement doit être présenté en l'état de mise en location (pas de travaux de modification ou de rénovation dans un avenir proche, mise à disposition de tout ce qui est proposé le jour de l'arrivée d'un locataire, **ménage fait et logement à température décente**).

Nous attirons votre attention sur le fait que l'état et la propreté du logement seront notés le jour de la visite : peinture craquelée ou passée, murs lézardés, infiltrations d'eau, traces d'humidité, carreaux cassés ou fêlés, ouvrants cassés ou sales, traces de rouille, joints noircis, grandes tâches visibles, mobilier usagé, moisissure, traces de calcaire, salissures incrustées, matelas tachés ou vieux, lattes cassées ou absentes, poussière, joints du réfrigérateur, du lave linge et compartiment à lessive.

Ces critères obligatoires sont non compensables. La visite doit se limiter aux seuls locaux faisant l'objet de la demande de classement.

LES MODALITÉS DE RÉCLAMATION

Concernant la délivrance du certificat de visite, le propriétaire peut adresser une réclamation par voie de lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximum de 15 jours après réception de l'avis définitif porté sur le rapport de la visite de contrôle, à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Cambo-Les-Bains -3, avenue de la Mairie - BP 15 - 64250 CAMBO-LES-BAINS

Elle devra comporter le nom, le prénom et les coordonnées complètes du propriétaire, l'adresse du meublé concerné, la date de la visite et le motif précis de la réclamation.

A réception du courrier, un accusé de réception de dépôt de réclamation lui sera adressé dans les meilleurs délais. Sa réclamation sera traitée dans un délai maximum de 30 jours.

Si une nouvelle visite s'avère nécessaire, elle doit être réalisée par une tierce personne dans un délai de deux mois suite au courrier de réponse. Suite à visite et en cas de maintien du premier avis, les frais de déplacement seront facturés sur la base du barème fiscal au propriétaire à l'origine de la réclamation. En cas de modification du résultat de l'inspection, la visite ne sera pas facturée, l'organisme reprend la procédure administrative normale. Un nouveau dossier est réalisé avec un nouveau rapport qui sera enregistré et conservé sous format papier et numérique.

LES LITIGES

En cas de lacune des présentes et pour le cas où elles ne trouveraient pas une solution aux difficultés d'interprétation qu'elles pourraient rencontrer au cours de l'exécution des présentes, les parties conviennent que la loi française sera, seule, applicable pour suppléer leur volonté.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends qui pourraient survenir relativement à l'interprétation ou à l'exécution des présentes.

VOS CONTACTS

Référente : Fabienne Fourcade / **Suppléante** : Agnès De Berroa—Tél. 05 59 29 70 25 / Mail : f.fourcade@cambolesbains.com

Toutes les données des propriétaires sont protégées par une Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78. Aucune de ces informations, photos, coordonnées, ne seront divulguées, elles sont sauvegardées, protégées et confidentielles. Les propriétaires disposent de ce fait d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives les concernant.



Office de Tourisme de Cambo-les-Bains Catégorie I 3, Avenue de la Mairie - BP15 - 64250 Cambo-les-Bains

Tél. +33 5 59 29 70 25 / f.fourcade@cambolesbains.com - Association loi 1901 - N° Siren : 782 282 966

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM064110038

Garant financier : GROUPAMA Assurance crédit – 5 Rue du Centre – 93199 Noisy le Grand cedex.

Assureur responsabilité civile professionnelle : AXA France IARD - 313, terrasses de l'arche 92727 Nanterre Cedex